



Commune de Barberaz
Savoie

COMPTE-RENDU SIMPLIFIE
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 04 février 2026
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 4 février 2026 à vingt heures, **le Conseil municipal de Barberaz**, dûment convoqué le 29 janvier 2026, **s'est réuni en mairie** sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

22 Présents : A. BOIX-NEVEU – F. MAUDUIT - D. GODDARD – JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD - M. LE CHENE – G. MUGNIERY – P. DUPUIS - N. LAURENT - P. VACHETTE - J. PEROT – JM. PRINCE - Y. ROTA-BULO - JP. TISSINIE - B. MOLLARD – S. SELLERI - N. PRIME - D. DUBONNET – Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - N. LAUMONNIER

4 Excusés :

MF. PICHAT donne pouvoir à J PEROT
AC. THIEBAUD donne pouvoir à G. MONTELLAZ
B. DE RIVAZ donne pouvoir à Y FETAZ
P. MAULET donne pouvoir à N LAUMONNIER

1 absente

A. MAENNER

François MAUDUIT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,*

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

EXAMEN SIMPLIFIE	
1	<p>Avenant à la convention de fonctionnement du réseau « Le Bouquet des Bibliothèques » - intégration de la ville de Jacob Bellecombette</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACTE l'intégration de la ville de Jacob-Bellecombette au réseau « Le Bouquet des bibliothèques » à compter du 1er janvier 2026, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté en séance, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

2	<p>Approbation du projet de fonctionnement de la crèche municipal dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche « les P'tits Loups » présenté en séance, • APPROUVE l'application de celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2026, • AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.
3	<p>Autorisation de signature de l'avenant n° 1 de la convention multipartite de mise à disposition des bâtiments communaux à usage partagé pour l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire cantonal des enfants de 3 à 11 ans révolus</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'avenant n°001 à la convention multipartite de mise à disposition des bâtiments communaux à usage partagé pour permettre l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire cantonal des enfants de 3 à 11 ans révolus, en annexe, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°001 à la convention multipartite de mise à disposition des bâtiments communaux à usage partagé pour permettre l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire cantonal des enfants de 3 à 11 ans révolus, • PREND ACTE que les crédits seront ouverts au budget principal du SI Jeunesse du Canton de La Ravoire en recette de fonctionnement-Exercice 2026 et suivants, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant
4	<p>Bilan des cessions et acquisitions foncières 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PREND acte du bilan des acquisitions foncières 2025. • VALIDE le bilan des cessions et acquisitions foncières 2025.
5	<p>Rétrocession de la parcelle F 192 route de Lélia</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet d'acte de rétrocession, • AUTORISE la publication par le bureau d'études A&F, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.
6	<p>Convention avec Grand Chambéry pour une prestation d'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les termes de la convention, • AUTORISE M. le Maire à signer la nouvelle convention.
7	<p>Demande de fonds de concours auprès de Grand Chambéry dans le cadre de la prestation d'assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux d'incendie</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE M. le Maire à solliciter Grand Chambéry pour l'obtention de ce fonds de concours.

EXAMEN DETAILLE	
8	<p>Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CONSTATE les résultats de l'exercice tels que mentionnés dans le tableau présenté en séance. • CONSTATE l'absence de besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser. • AFFECTE 670 855.66 € en section de fonctionnement sur le compte 002 (excédent antérieur reporté). • AFFECTE 700 000 € en section d'investissement sur le compte 1068 (réserves). • INSCRIT l'ensemble des crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser au budget primitif 2026 et de confirmer cette affectation après le vote du compte financier unique.
9	<p>Vote du budget primitif 2026 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (D. Dubonnet, Y. Fétaz, G. Mongellaz, AC. Thiebaud, B. De Rivaz)</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le budget primitif 2026 de la Commune détaillé en séance. • AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : 7.5% - Investissement : 7.5 % <p style="text-align: center;">:</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le budget primitif 2026 de la Commune détaillé en séance. • AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : 7.5% - Investissement : 7.5 %
10	<p>Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (D. Dubonnet, Y. Fétaz, G. Mongellaz, AC. Thiebaud, B. De Rivaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte l'actualisation des Crédits de Paiement (CP) des Autorisations de Programme (AP), telle que mentionnée dans le tableau présenté en séance.
11	<p>Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS pour l'EHPAD les Blés d'or Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création d'un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité de Barberaz et du CCAS de Barberaz, pour l'EHPAD Les Blés d'Or. • PLACE ce comité social commun auprès de la commune de Barberaz. • INFORME Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie de la création de ce comité social territorial et de transmettre la délibération portant création de celui-ci.
12	<p>Création d'un lieu d'accueil enfants-parents au sein du relais petite enfance et autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès de la CAF Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sur la commune de Barberaz, au sein du Relais Petite Enfance (RPE) dès mars 2026, • AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ainsi que toute demande de financement complémentaire afférente à ce projet, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

13 Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ***APPROUVE la motion présentée en séance.***

Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

